# DECOUVERTE BU ROUERGUE MERIDIONAL

ANNALES 1984/1985



# Ginette BOURGEOIS

Le rôle économique des Grands Ordres dans le Sud-Rouergue au Moyen-âge

# LE ROLE ÉCONOMIQUE DES GRANDS ORDRES MONASTIQUES EN ROUERGUE MÉRIDIONAL AU MOYEN AGE

Le rôle économique de l'Eglise régulière fut longtemps méconnu. Les historiens se penchaient volontiers sur sa mission civilisatrice au sens religieux et intellectuel du terme, mais ils ne faisaient pas une analyse approfondie de son patrimoine, à fortiori de ses conséquences, sauf pour les Templiers à cause de leur fin tragique. Plus récemment, l'apport des Grands Ordres leur apparut comme une des composantes essentielles de l'évolution matérielle des sociétés médiévales. C'est donc à l'impact des Monastères et Maisons religieuses du Sud-Rouergue dans le développement même du pays qu'il convient de s'attacher si l'on veut aborder dans sa globalité l'histoire économique de notre petite contrée.

"Rouergue méridional" et "Haute Marche du Rouergue" sont deux expressions quasiment synonymes pour désigner la même région, c'est-à-dire les terroirs limités au Nord par le Tarn, à l'Est par les Cévennes, au Sud par les contreforts de l'Espinouse et des Monts de Lacaune, à l'Ouest par les confins de l'Albigeois et le Lévezou. Le lieu géométrique en est Saint-Affrique, mais la ville politique, bien qu'excentrée, en a toujours été Millau. A partir de 1317, l'évêché de Vabres, détaché de celui de Rodez, s'inscrit dans les mêmes limites, mais Millau demeure dans le diocèse de Rodez.

Bien entendu, aucune unité géographique ne s'y marque, mais tout y diffère, des paysages du Causse, du Rougier, des vallées encaissées, des croupes post-hercyniennes.

Pas davantage d'unité historique, car la chute de l'empire romain, la venue des Barbares et l'échec politique de la renaissance carolingienne ont entraîné la désagrégation de l'Etat et le morcellement de la propriété. Dans ce Sud-Aveyron, du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, le pouvoir le plus efficace est celui du *Comte de Toulouse*, encore qu'il doive rapidement composer avec le *Comte de Millau* qui est aussi de *Barcelone*, et que, dans sa mouvance, s'agitent quantité de petits vassaux plus ou moins ambitieux et pugnaces, comme les Sires de Combret, Camarès, Roquefeuil, Montpaon et bien d'autres.

Depuis plusieurs siècles, le pays est chrétien, avec un évêque à Rodez et des clercs plus ou moins bien répartis dans la campagne. Plus tard, sont venus les moines : aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, les Bénédictins à Vabres et à Nant, puis au XII<sup>e</sup> siècle, presque en même temps, les Cisterciens à Sylvanès et à Nonenque, les Templiers à Sainte Eulalie du Larzac et les Hospitaliers à Saint-Félix de Valsorgue. Il y eut bien d'autres Ordres religieux au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment les Précheurs et les Mendiants, mais leur manque de préoccupations

économiques — du moins au début — les excluent de cette étude.

Quant aux précédents, les Bénédictins, Cisterciens et Militaires, les textes conservés nous fournissent divers renseignements fonciers et agricoles dont la compilation et la comparaison permettent de dégager non seulement une certaine variété de ressources, suivant les lieux et le climat, mais aussi plusieurs conceptions d'exploitation. Le fait mérite d'autant plus d'être souligné que les Ordres en question reconnaissent Saint-Benoît

comme leur maître à penser.

La règle bénédictine avait été en effet rédigée par Saint-Benoît de Nurcie (1) au VI siècle, puis précisée au IX siècle par Saint-Benoît d'Aniane. L'objet de toute vie monastique est d'être l'Opus Dei, la recherche du Seigneur au moyen de la prière, de l'étude, de la méditation, mais aussi du travail manuel pour assurer la subsistance des moines, si frugale soit-elle. Plusieurs siècles après, les abbés cisterciens avec Saint-Bernard (2), n'ont eu qu'à moduler la durée des tâches journalières, la Règle leur paraissant parfaite dans son esprit. Ce fut l'objet de la "Charte de charité" et des statuts des Chapitres généraux. Il en résulte que les prières égrenées de jour et de nuit, et les heures intellectuelles doivent encadrer le travail dans les champs, à la cuisine, la forge ou l'atelier, car les moines ont à se nourrir, se vêtir et se loger de leurs mains. Ce qui était accessoire pour les Bénédictins devient très important pour les Cisterciens.

Enfin, les Ordres Militaires sont aussi fils de Saint-Benoît par Saint-Bernard interposé (3), puisque c'est ce dernier qui a rédigé la Règle donnée par le pape aux Templiers en 1128, au Concile de Troyes, et adoptée ensuite, à quelques modalités près, par les Hospitaliers (4), voués d'abord au soin des pèlerins et malades en Terre Sainte. Ni les uns ni les autres ne sont des contemplatifs ni des laboureurs, mais ils prient longuement et consacrent le reste du temps à l'entraînement et à l'entretien des chevaux, d'où leur réelle vocation pastorale, tandis que les Cisterciens pratiquent une agriculture polyvalente, et que les Bénédictins se contentent du jardinage et du vignoble dans l'enclos de l'abbaye.

C'est donc en fonction, non de la Règle, mais du mode de vie, qu'intervient le

patrimoine de l'Ordre, le Temporel et son exploitation.

# 1. CONSTITUTION DU TEMPOREL

Ce Temporel procède avant tout de dons, de prises de gages et d'échanges. Les dons sont multiples, grands ou petits suivant les cas : le Comte de Toulouse donne à Vabres un immense territoire et celui de Rodez enrichit d'emblée le monastère de Nant. Un seigneur concède des friches ou un lambeau de forêt, un homme libre se dessaisit d'un lopin, tous voulant assurer leur éternité et celle de leurs proches ; mais il y a parfois aussi des arrière-pensées politiques : céder une terre marginale en fait un glacis monastique, frontière préférable à celle d'un voisin rapace. Les Templiers du Larzac ont ainsi séparé les possessions millavoises des toulousaines, grâce aux largesses des deux grands comtes de Toulouse et de Barcelone. Tous ces dons auraient pu n'être que des enclaves dispersées, plus ou moins éloignées du noyau primitif, si les Abbayes et Commanderies n'y avaient remédié, ici par des prises de gages, - par exemple sur les biens d'un seigneur partant pour la Croisade confiés à l'abbaye moyennant aide pour s'équiper et protection sur sa mesnie (5); ailleurs, par des tractations laborieuses avec des laïcs ou des clercs, destinées à réunir des parcelles séparées, par le biais d'achats déguisés (6) ou d'échanges de terre, transactions à confirmer très particulièrement par l'Evêque ou le Roi, voire même par le Pape. On s'explique ainsi la constitution d'unités terriennes importantes, les décanats ruraux (7) ou doyennés chez les Bénédictins, les Granges chez les Cisterciens et Militaires.

Mais vint un moment où il y eut moins de bien-fonds à donner et ce d'autant moins qu'au XIII<sup>e</sup> siècle la population augmentait. On se mit donc à céder, non plus des terres, mais des droits et des usages, comme tel "droit de châtellenie" (seigneurie), parfois même une part de droit, une moitié, un quart, un huitième de "ce que je possède" sur telle tenure ou tel cens. Il y eut notamment des droits de "dépaissance", c'est-à-dire de pâture, totale ou partielle, limitée dans le temps ou l'espace; et parmi les usages était l'utilisation, soumise à certaines clauses, d'un bois, des eaux d'une rivière, etc... Par ces biais, un monastère n'obtenait pas une pleine propriété, mais du moins par un patient effort de raccordement, une jouissance effective aboutissant à la possession de vastes surfaces d'un

seul tenant. Tel est le deuxième élément du Temporel, mais plus fragile.

Le troisème provient des clers.

En même temps que les seigneurs, les évêques contribuèrent beaucoup à agrandir le Temporel, et favorisèrent sa cohésion. Il s'agit ici, pour le Sud-Rouergue, des prélats de Rodez, Lodève, Nîmes et Albi: Conformément à la réforme grégorienne (8), on retire aux laïcs les églises construites par eux, dotées par eux, et pourvues de desservants, même à tout prendre peu compétents. Désormais données à une abbaye, elles furent desservies par des moines, qui y trouvèrent une nouvelle source de profits, à charge pour eux d'y exercer les œuvres de bienfaisance. Elles constituèrent les prieurés (9), coïncidant ou non avec une paroisse. Vabres et Nant en reçurent une vingtaine, Sylvanès, Nonenque, Sainte Eulalie du Larzac, Saint Félix de Valsorgue, cinq ou six seulement (10).

A cette unification à peu près générale s'opposent pourtant deux sortes de difficultés locales. L'une tenant à la présence sur un même sol de plusieurs seigneurs juxtaposés, dont certains, irréductibles, refusent toute cession, même sur une route importante comme celle de la mer; l'autre consistant en l'existence de domaines éclatés, excentrés, éloignés. Ainsi, Vabres et Nant desservent des paroisses de l'Albigeois et des Cévennes, tandis que sur le

Larzac et dans le réseau de la Sorgue des églises dépendent l'une de Saint Victor de Marseille (11), une autre de Conques en Rouergue ou de Chancelade en Périgord. C'est donc dans un imbroglio laïco-ecclésiastique que s'exerce l'influence économique des Grands Ordres, qui, pourtant, mieux que quiconque, exploitent et gèrent la terre, les Cisterciens étant les champions de cette aventure.

## 2. LA LOCALISATION DU TEMPOREL

Le Temporel de chacun des établissements des Grands Ordres dans le Sud Rouergue a son visage particulier, en dépit des caractères communs que lui impose la subsistance des moines.

## LES ABBAYES BÉNÉDICTINES

L'abbaye de Vabres est avant tout le monastère du Rougier, bien qu'il ait des antennes au delà, en Álbigeois par exemple. Elle a pour origine l'exode de quelques religieux chassés du Périgord par les Normands et leur installation en 862 sur des terres du Comte de Toulouse Raymond 1er et de sa femme qui leur donnèrent dans la Vicaria Curiensis, près de Curia (St Affrique), la villa de Vabres, c'est à dire un grand domaine le long du Dourdou, non loin de son confluent avec la Sorgue. S'y ajoutaient des dépendances proches telles que la Nogarède et les terres de Bessières près du Tarn. L'acte d'installation stipule encore la présence de quatorze ou quinze familles de serfs, citées avec tout "ce qui est culte et inculte". Il n'y a pas d'église, mais deux chapelles. Vabres apparaît donc d'emblée comme un hameau en milieu humide, où il s'agit de bâtir un couvent (12) et son lieu de culte. Les évêques voisins et les nobles de Combret, d'Auriac, de Broquiès, de Brousse, se piquent d'émulation au point que le Temporel, églises, terres, usages, et droits confondus, s'étend de Saint Affrique à Camarès, Brusque, Saint Izaire et Saint Georges de Luzençon pour ne citer que quelques points d'attache. Le monastère prieuré devient abbaye, reçoit encore des centaines de moines et des centaines de dons, bien que la richesse soit malsaine pour la vie religieuse. Il y eut des crises, une période de dépendance à Saint Victor de Marseille, des réveils et remises en cause, mais le Temporel n'en souffrit guère, et l'éclat de l'abbaye la fit ériger en évêché en 1317 avec cent vingt paroisses au sud du Tarn pour former sa mouvance.

L'abbaye de Nant est aussi une fondation de vallée avec des prolongements plus

importants sur les pentes des Cévennes que sur les versants caussenards.

Une tradition ancienne fixe à l'an 660, la venue des premiers moines, mais on la récuse aujourd'hui pour s'en tenir à la donation d'Uldegarde, sœur d'un comte de Toulouse et de son mari Bernard, Comte de Rouergue. Le chanoine Debat (cf. bibliographie), adopte la date de 926, pour celle de la fondation. Le couple concède à l'usage d'un prieuré bénédictin une partie du "ministerium nantense", c'est-à-dire le ravin du Durzon, la haute vallée de la Dourbie, et au moins sept villages sur ses rives ; la réunion de trois d'entre eux consolide la bourgade de Nant qui avait déjà une église paroissiale. L'évêque de Rodez en confie aussitôt le service aux moines. C'est leur premier prieuré. Ainsi, comme à Vabres et selon leur coutume, les Bénédictins s'installent près des hommes, mais ici encore sur un sol marécageux qu'ils assèchent, fixent, et sur lesquels ils édifient une chaussée et deux moulins. Au fils des ans, l'abbatiale est construite ainsi que deux autres églises dans le lieu même. Le Temporel fait boule de neige grâce aux Roquefeuil et aux évêques. Il s'étale sur la vallée moyenne de la rivière, grimpe sur la façade du Larzac, escalade les Cévennes, au point d'avoir parfois à partager certaines seigneuries avec la famille des Roquefeuil d'Algues. Entre temps, en 1135, le monastère est devenu l'abbaye indépendante de Saint-Pierre de Nant. C'est l'âge d'or, mais il porte en germe les crises futures, religieuses certes, mais aussi économiques, car si le Temporel couvre un cercle de 12 à 20 km de rayon, par contre les terres ont été louées à baux fixes, et les fermiers ne s'y conduisent pas en "bons pères de familles" (13): ils font leurs affaires, plus que celles des moines.

L'abbaye de Sylvanès s'inscrit dans un contexte montagnard plus méridional, car très vite elle doit abandonner ses terres du Larzac. Dès lors, elle s'intéresse particulièrement au

Languedoc et à l'Albigeois.

L'implantation des Cisterciens est bien différente de celle des Bénédictins, car ils préfèrent les lieux déserts, quitte à chasser les habitants trouvés dans les donations, ne leur offrant que deux solutions, déguerpir ou devenir frères convers, à moins qu'eux-mêmes ne se déplacent, comme ce fut le cas ici : les douzes premiers moines avaient choisi en 1136, la proximité des bains de Sylvanès depuis longtemps exploités, mais ils ne purent en supporter le "caravansérail"; ils se rabattirent sur la vallée supérieure du Cabot qui leur fournit la "solitude" rêvée dans son cadre d'eaux, de pâtures et de bois, nécessaires à leur recueillement et à leur subsistance. Le fondateur du monastère était un seigneur Pons de Leras, brigand repenti, mais les grands bienfaiteurs en furent le Comte de Rodez et la famille du Pont de Camarès. Il lui vint en outre des dons de partout, même d'Orient où depuis la première Croisade résident des princes français, ayant conservé des biens dans le Midi de la France. Dès 1153, il y a, outre la terre domaniale, des jalons jusqu'à Ouyre et un domaine à Fontfroide non loin de Lodève. En 1173, on dénombre quatre granges, Promillac, Grouzou, Margnes, Sauveplane, puis bientôt trois autres, ainsi que, sur le Larzac, le grand territoire de Soils que l'abbaye de Nant a cédé, mais qui ne put être conservé, et encore celui de Cantoul sur les pentes des Monts de Lacaune. Vu la très grande superficie à mettre en valeur, les moines durent très vite faire appel à des salariés sous les ordres de moines grangers. Ainsi, maintiennent-ils l'exploitation directe, s'adaptent à la progression démographique, et, à la différence des autres Ordres, suppriment le servage.

L'abbaye de Nonenque. Le monastère féminin de Nonenque est fondé de 1139 à 1146, grâce à une donation faite à cet effet par Déodat de Montagnol, à Sylvanès. Ici aussi les cessions sont multiples; moins vastes que celles reçues par les Bénédictins, — les générosités du Comte de Rodez exceptées — mais elles sont plus nombreuses. L'abbaye est nichée dans l'étroite vallée de l'Ennou débouchant sur la Sorgue. Le Temporel s'organise à proximité sur les deux plateaux dominant la rivière. Des granges s'y forment, d'abord le Mas Andral, Caussanus, le Vialaret, Massergues, ensuite Franse et Caussanuéjouls près de Saint Jean d'Alcapiès. Deux autres encore, près de Rodez et de Clermont l'Hérault (14), plus un prieuré dans l'Albigeois (15), donnaient à l'abbaye un grand éventail de ressources. Nonenque possédait aussi des domaines épars en direction de Saint-Affrique, à Lapeyre, à Palières par exemple, une cave à fromages à Roquefort et surtout l'abbaye était rattachée au plateau du Larzac avec la belle propriété de la Fage et le Mas de Solages. Mais elle dut abandonner celui de Fabrègues aux Templiers et leur céder presque tous ses droits sur la Vialette. Ses relations avec les Ordres Militaires sont mauvaises, surtout avec la maison de Sainte Eulalie. Dans les textes, il n'est question que de rapines et de vols : ce sont les moniales qui, après la moisson du Temple, vont "chaparder" sur le Larzac les gerbes des Chevaliers. Une autre fois, leurs bêtes à laine sont razziées, un de leurs donats (16) est molesté sur le chemin de Millau... Par contre, les rapports avec Sylvanès et

Vabres sont sans histoire.

#### LES ETABLISSEMENTS MILITAIRES

#### La Commanderie de Sainte Eulalie du Larzac

Elle est, dit-on, la plus belle Templerie du sud de la France, à tel point qu'après la suppression de l'Ordre, les Hospitaliers ne l'ont pas assimilée complètement; ils la laissèrent subsister comme entité, lui conservant même ses droits sur les "Membres", c'est-à-dire les Commanderies annexes de la Cavalerie et de la Couvertoirade, encore que celle-ci ait joui d'une véritable autonomie, les "maisons de Millau", de la Salvage et de Montels (17), et les Granges comme celle de Gals (18). L'implantation des "Pauvres Chevaliers du Christ", dits Templiers, est très rapide sur le causse, malgré la couronne des châteaux laïques sur les falaises et les biens qu'auraient voulu y maintenir les autres

abbayes rouergates ou même les monastères plus lointains. En effet, dès leur installation en 1140, les Templiers inquiètent leurs voisins, d'autant plus qu'en 1153, le Comte de Millau et de Barcelone leur donne princièrement le "lieu" de Sainte Eulalie et "toute la terre du Larzac" avec le droit d'y bâtir "villes et forts". En 1177, ils achètent la Grange de Lescure (au-dessus de Millau) aux Cisterciens de Bonneval; peu après ils acquièrent la Rouge. Ils refoulent aussi l'abbaye de Sylvanès du terroir de Soils, imposent à Nonenque l'abandon de plusieurs domaines et la reconnaissance de leur Grange de Gals près de Saint Paul des Fonts. Bientôt tout le causse est à eux, par propriété ou jouissance, sauf quelques enclaves plus ou moins marginales mal tolérées.

Par ailleurs, ils ont tendance à regrouper toute la population du plateau en créant des bourgades nouvelles, comme la Cavalerie sur des terres de la Rouge, ou en agrandissant des "lieux" anciens : ainsi édifient-ils à la Couvertoirade le château supérieur et l'église Saint Christol, — l'église paroissiale étant jusque-là en plein champ, — ils surveillent les

hautes vallées périphériques et les chemins du Languedoc vers la mer.

La politique économique des Templiers procède à la fois, de la conception bénédictine et des modalités cisterciennes. En effet, selon la première, ils afferment les terres vivrières dont ils veulent tirer le plus possible d'argent (ce qui les perdra), mais selon la seconde, ils se réservent de vastes surfaces pastorales autour des Commanderies qu'ils gèrent eux-mêmes. Ce qu'ils appellent leurs Granges ne sont que des unités de dîmes. C'est dans leurs bâtiments que s'entassent les ressources avant qu'elles ne soient monnayées, d'où l'intérêt des fortifications de Sainte Eulalie dès 1200.

## La Commanderie Hospitalière de Saint Félix de Sorgue

L'installation de cette Commanderie, destinée à hériter, au XIV siècle, des Templiers du Larzac, est, à l'origine, difficile à préciser... On sait qu'elle existe au milieu du XII siècle, puisqu'en 1154, elle fait une transaction avec Sylvanès. Il semble que son premier noyau se soit constitué sur la rive gauche de la Sorgue à Saint Caprasy et à Montagnol (19), Saint Félix, et qui lui donne son nom, passant à son appartenance, en 1204, seulement, quand Lubée de Brusque lui cède ses droits sur la "ville". Cette donation est complétée en 1208, par les seigneurs locaux qui se dessaisissent à son profit des terres de la Sorgue située entre Versols et la Tour, c'est-à-dire entre les seigneuries de Roquefeuil et de Saint Maurice.

Depuis 1182, les Chevaliers de l'Hôpital, possèdent une Grange à Moussac près de Lauras, mais on ignore pourquoi ils ont cédé à Nonenque celle de Caussanuéjouls. Une autre encore à Mascourbe sur l'avant-causse, à vocation céréalière, ce qui n'est pas le fait de la vallée ni des versants. En 1221, la Commanderie des Canabières du Lévézou lui abandonne sur le Larzac le terroir de la Bastide Pradines dominant en corniche la vallée du Cernon. Son exploitation en fait un important grenier. Les Hospitaliers possèdent aussi deux accès au Grand Causse, l'un au SO, jalonné par les mas des Caves basse, Haute et Rouge, l'autre au S.E. près la Roquetréboul de Saint Paul des Fonts. Se créent ensuite au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle un "Membre" à Prugnes dans le Rougier Saint Affricain, et un autre à Martrin entre Curvalle et Coupiac. Deux Granges les desservent dans le Camarès, celles de Carnus et de Ferrayroles. Enfin, comme l'abbaye de Nonenque, la maison de Saint Félix détient une cave à Roquefort.

Le Commandeur se plait à résider à Martrin, avant qu'il ne se fixe à Campagnolles (20) dans le Bitterois, plus proche des importantes possessions méridionales de l'Ordre et

sous un climat plus doux.

Bien entendu, les Hospitaliers protégés par les rois et les papes jouissent des exemptions de péages et de droits sur les marchés, comme les abbayes voisines... Mais la Commanderie de Saint Félix demeure éclatée, à la différence de celle de Sainte Eulalie solidement centrée sur le Larzac, les féodaux et les monastères circonvoisins étant trop puissants ou trop proches. En revanche, l'ordre de Saint Jean de Jérusalem est plus aimé que le Temple, car sa gestion économique est plus humaine, attachée à ses rentes certes, mais sensible aux calamités de toutes sortes à l'occasion desquelles les Commandeurs et gestionnaires des Granges savent composer. C'est pourquoi, alors que les Bénédictins désintéressés se ruinent et que les Cisterciens s'essouflent à exploiter leur Temporel, la Commanderie de Saint Félix et ses prolongements sont en plein essor, d'autant plus qu'en 1249, le testament de Raymond VII de Toulouse mort à Millau leur a été très favorable. Et il ne faut pas oublier qu'en 1312, l'Ordre du Temple étant dissous, elle hérita de toutes les

possessions terriennes dépendant de près ou de loin de Sainte Eulalie du Larzac et de ses annexes.

### 3. LES RESSOURCES DU TEMPOREL

Le Temporel ainsi défini, — au moins pour les biens de la Haute Marche — doit avant tout assurer la subsistance de chaque établissement ; c'est pourquoi les redevances bénédictines sont versées en nature, — l'argent étant impur selon la règle de Saint Benoît ne peut servir qu'à l'achat du sel nécessaire aux gens et aux bêtes. Quand les Cisterciens eurent besoin de salariés, (précisément : employés recevant du sel) ne pouvant plus exploiter à eux seuls des terres trop grandes, ils prélevèrent en plus sur leurs tenanciers un cens en numéraire, d'ailleurs faible. Quant aux Militaires, ils monnaient tous les surplus de leur subsistance et entretien pour les besoins de la Terre Sainte et plus tard pour leur maintien à Malte.

Quoi qu'il en soit de ces différentes options, l'économie de marché a partout remplacé

l'autarcie primitive avant la fin du Moyen-Age, et ses caractères sont constants :

a.- Les moines sont d'immenses propriétaires terriens: Nonenque, par exemple, possède plus de 10 000 ha. A ce titre, ils ont dirigé la mise en valeur du pays. Bien entendu, l'exploitation directe est plus rentable. Le fermage fixe des Bénédictins sclérose leurs revenus et, ne tenant pas compte des fluctuations monétaires, enrichit les gros fermiers, mais non les paysans. Le faire-valoir indirect des Hospitaliers est mieux adapté, exigeant sur les rentes, mais compréhensif. Quant aux Templiers, leur optique était trop cupide. C'est donc sur l'exploitation cistercienne qu'il convient de se pencher, d'autant plus que les

moines savent s'adapter aux conditions particulières du sol et du climat.

b.- On peut, sinon contester, du moins nuancer le terme de défricheurs donné à tous les moines médiévaux. Certes, le domaine forestier était plus vaste qu'aujourd'hui, mais dans l'ensemble ils l'ont maintenu. Bénédictins et Militaires s'étaient installés de préférence dans un lieu déjà habité et pourvu d'une petite clairière, ils l'ont simplement agrandie. Si dégât il y eut, ce fut l'affaire de leurs grands locataires. Les Cisterciens ont aimé leur solitude d'arbres et de rivières. Comme les autres moines, ils ont déboisé pour construire leurs charpentes et ateliers, ils ont dû ouvrir quelques champs, mais ce défrichement utilitaire a été, en quelque sorte, planifié selon les besoins de la cause. Aucun droit ni autorisation ne permit de grignoter la forêt pourvoyeuse de baies, de glands, de feuillée, qui sont autant de ressources; les tenanciers des abbayes et commanderies doivent se contenter de bois mort et rompu et encore dans des proportions définies.

c.- Les Grands Ordres réintroduisirent le grand domaine cohérent, comme l'avait été l'ancienne villa gallo-romaine. Nos grandes exploitations dans le Sud-Rouergue comme partout en Europe occidentale proviennent des unités monastiques reconstituées, dont la superficie a bravé les siècles, telles que Caussanus, avec ses 600 hectares. Les décanats ruraux, aux noyaux séparés, ou les prieurés plus menus se sont moins bien conservés jusqu'aux temps modernes. Mais Granges et grandes parcelles se retrouvent aisément en

1790, dans les ventes des Biens nationaux.

d.- L'agriculture est la ressource essentielle. Il s'agit avant tout de polyculture vivrière. Qu'il soit question des Causses, vallées, Rougier ou basses pentes des montagnes, on cultive les céréales, le froment sous toutes ses variétés, mais aussi l'avoine, la paumelle, le seigle, le méteil : les redevances indiquent toujours au moins deux céréales, l'une noble ou tout au moins panifiable, l'autre moins réputée, orge ou avoine, ce que d'aucuns interprètent comme l'indice d'un assolement — mais on ne saurait être formel. Les rendements varient de deux à six suivant la fertilité des sols ; mais les redevances changent, des tenures anciennes aux "novelles", moins imposées.

A côté des céréales poussent les légumes, fèves, choux, pois chiches. L'huile provient des noix : il y a des "nogarèdes" partout, surtout à Vabres et à Nant. Dans les commanderies et abbayes plus méridionales, les textes notent l'emploi d'huile d'olive. A cette fin, Sylvanès tire chaque année plusieurs, charges de mulet de sa Grange de Sauveplane et

Nonenque de celle du Mont Cornil, l'une et l'autre en Languedoc.

Il y a aussi les arbres fruitiers plantés le long des chemins ou en bordure des champs. Les rustiques pommiers et poiriers se groupent même en vergers dans les Granges viticoles, celle de Promillac par exemple pour Sylvanès.

La vigne en effet se cultive partout, même sur le Larzac à l'abri du vent : il existe encore un lieu dit la Treille. Elle prospère davantage sur le flanc des vallées bien exposées entre Dourdou et Tarn pour Vabres, sur les versants de la Dourbie pour Nant, dans les vallées de la Sorgue et de ses affluents pour Saint Félix et Nonenque, qui ont, en outre, des ressources en provenance du Languedoc. Dans notre Rouergue méridional, il était impensable d'interdire l'usage du vin. Les moines et les salariés avaient droit à une demi-pinte (égale à un demi-litre environ) par jour, les nonnes à la moitié, les Templiers à davantage, en tant que "travailleurs de force". Mais surtout il faut du vin pour la messe, non trafiqué ni mouillé, ni transporté de loin. La consommation de vin est si courante que sa suppression aux repas sanctionne les fautes (vénielles) contre la Règle. Selon un inventaire du XIVe siècle le seul cellier de Sainte Eulalie contenait vingt-deux tonneaux équivalant à vingt mille litres (= 175 muids en muids du Languedoc). Mêmes quantités en autres lieux et autres siècles : on peut rappeler pour le XVI siècle, l'énergie que met à défendre son vignoble le fameux personnage de Rabelais, Frère Jean des Entommeurs, combattant pour le "clos" de l'abbaye « auquel estait leur boisson de tout l'an fondée... Que boironsnous, pauvres diables? Seigneur Dieu, da nobis potum! ». (Gargantua, XXVII).

Pour le vêtement, les Cisterciens devant y pourvoir de leurs propres mains, on conçoit que les chartes dénombrent force *linières* et plus encore *chènevières* (21) qui exigent moins d'humidité. Or, Nonenque, Vabres, Nant, Sylvanès, Saint Félix et même Sainte Eulalie ont des fonds de vallées très propres à ces plantes textiles, au besoin en les irrigant. Somme toute, ces productions monastiques différemment combinées suivant les maisons des Ordres, les sols, les climats, les besoins, sont celles de toute l'Europe occidentale.

e.-L'élevage est au moins aussi important que l'agriculture. Tout sol non cultivé devient pâture, sous les noms d'"herbasials", "broas", "bouissières", prés, pâtus ou friches (jachères), voire même les terres en défens, réservées au monastère, c'est-à-dire les devèzes, certaines années ou à certaines saisons. Les Templiers se "réservaient" des espaces énormes pour leurs cavaleries (22). Mais Vabres, Nant, Nonenque, Sylvanès aussi avaient des troupeaux importants : Sylvanès possédait cinq mille moutons en dix Granges, dont mille en une seule. Nombreuse était sa manade de bovins surtout dans le domaine de Cantoul en Lacaunais. Pour Nonenque, en dépit d'une mauvaise période due à une gestion désastreuse, une enquête de 1303, dénombre (les Granges ruthénoise et languedocienne exceptées) : quarante chevaux, trente-et-une vaches, cent-dix-huit bœufs, dix ânes, un mulet, dix bêtes de somme (?), un poulain, cent-treize porcs, quatre-cent-trente-cinq moutons, deux-cent-quatre-vingt chèvres... En 1308, la seule maison de Sainte Eulalie possédait trente-cinq chevaux, plus mulets, ânes, bovins auxquels s'ajoutaient dans le même périmètre soixante-trois bœufs de labour. Chez les Militaires, les porcs étaient relativement rares, mais le Membre de la Cavalerie possédait à lui seul mille-sept-centtrente-cinq ovins. Il faut ajouter à cela une certaine transhumance — de petits parcours -peu de chose en vérité à côté des grands déplacements orchestrés par les abbayes du Nord-Rouergue, Bonneval et Bonnecombe. On connaît le tracé de drailles, l'une par Sainte Eulalie, d'autres venant du Languedoc vers le Caylar proche de la Couvertoirade. Des textes mentionnent des amendes assorties de confiscation de bétail étranger, "extraneum", contrevenant aux coutumes établies, c'est-à-dire pâturant sans autorisation ou en temps non règlementaire sur les terres templières. Il ne peut s'agir que de transhumants.

A ce tour d'horizon des ressources animalières, il faut adjoindre le parc abondant de volailles, avec les œufs, et celui des ruchers, dont la récolte est essentielle à la fois pour le miel, en l'absence de sucre, et pour la cire, denrée capitale pour le luminaire des églises. On

se contentait de suif pour l'éclairage domestique.

f.-Le bilan ne serait pas complet si l'on ne signalait quelques éléments du monde minéral, mais sur ce point les textes sont moins explicites. Chaque abbaye ou commanderie cherchait sur ses terres les meilleures carrières de pierre pour les différents "appareils" de construction; le plus souvent on les trouvait à proximité ou sur le territoire d'une Grange. A défaut, on faisait du troc. Les fours à chaux étaient construit sur place si possible. On en connaît plusieurs emplacements, comme celui qui appartenait à Nonenque non loin de Saint Paul des Fonts. On trouvait aussi, sur les avant-Causses, des bancs de lauzes, dits lauzières, pour la couverture des toits. Celles-ci étaient d'origine et de couleur différentes dans le Camarès et le Vabrais. Enfin, les lieux dénommés Teulières ou Tuilières étaient exploités pour la brique et pour la poterie d'usage courant.

D'autre part, tous les monastères, même féminins, possèdent leurforge, pour les socs, outils, fers à cheval ou à bœufs, étriers, mors etc... Sainte Eulalie exploite ses mines de fer, sans doute s'agit-il de limonite (23). Une règlementation rigoureuse interdit que la mine reste "découverte" après usage, de peur des voleurs, et charge un donat compétent d'y venir contrôler l'état des lieux et en évaluer le minerai extrait. Saint Félix connaissait un "mas de la Mine" et sans doute plusieurs autres petits gisements : si l'on ne sait rien de leur exploitation médiévale, par contre, pendant les Guerres de Religion, le Commandeur s'y procurait des munitions (24). Enfin, non loin de Sylvanès, on mentionne dans sa zone d'influence les gisements d'or, d'argent et de cuivre de Tauriac et de Brusque; ce ne furent jamais là des activités régulières, mais ponctuelles, en fonction des besoins.

g.- Par contre, il y avait partout un artisanat permanent découlant de l'agriculture ou de l'élevage. La même enquête de 1308, relève dans la Commanderie templière annexe de la Cavalerie, trois-cent-quatre-vingt-dix peaux d'agneaux tannées, prêtes à l'utilisation. Dans les chartes de Charité, la monnaie d'échange d'une terre est souvent une selle, un mors, un frein, etc... Tout cela n'évoque-t-il pas le traditionnel travail du cuir à Millau, où,

ailleurs, Templiers et Hospitaliers possédaient une maison ?

ateliers du Moyen-Age?

En même temps, la laine des moutons et les plantes textiles alimentaient la production des moines ou de leurs salariés et aussi des tisserands à façon, sous contrat des places militaires. Les textes citent la fabrication de linges d'autel de toile fine, les "linceuls" (25) de chanvre, mais surtout les différentes pièces de drap, bure et cadis — spécialité du cru—dont témoignent aussi le nombre de moulins à foulon sur les rivières. A Saint Félix, pour justifier leur spécificité et leur conformité aux normes, le commandeur ou son procureur se devait d'apposer sa marque sur les étoffes. Ailleurs on fabriquait — du moins chez les Cisterciens — un autre tissu plus léger, une étamine de laine, simplement d'usage interne pour les vêtements de dessous. En extrapolant à peine ne peut-on pas penser que tout cela préfigure l'industrie textile des Temps Modernes dans la vallée de la Sorgue, avec, à Saint Félix, une manufacture au XVII' siècle dirigeant, sans les centraliser, les nombreux petits

Enfin, plus intéressante encore, parce que toujours florissante, elle prolonge le passé, s'épanouit l'omniprésente activité fromagère qui culmine déjà à Roquefort, dont les Caves deviennent les plus célèbres de la région. Des "cabanes", comme on disait, s'ouvraient sous toutes les falaises d'alentour. Il y en avait une cinquantaine, puis leur nombre s'est réduit à une dizaine, appelées "bâtardes" au XIX siècle. Les maisons de Sainte Eulalie, Sylvanès, Nonenque en possédaient près de Saint Paul, de Saint Beaulize, de Tournemire sur les voies d'accès du Larzac, à Sargel et Côte-Rouge; mais abbayes et commanderies ne s'implantèrent pas moins dans le "Chastel de Rocafort". Des chartes du XV siècle sont particulièrement révélatrices, car elles témoignent une fois encore de l'exploitation personnelle des Cisterciens et du faire-valoir indirect des Hospitaliers. En 1477, un habitant de Saint Paul est fermier-rentier de la "cabane de Ruppaforti" pour tous ses fruits et revenus à condition de saler et préparer à ses frais tous les fromages des maisons de Saint Félix, Sainte Eulalie et la Bastide-Pradines, et de tenir la maison de ladite cabane "couverte" (26). Quelques années plus tôt, en 1439, était survenu un différend entre les consuls de Roquefort et l'abbesse de Nonenque. Celle-ci, qui dit "tenir cabane" depuis un temps immémorial, prétend à l'exercice sans la moindre restriction du droit d'affinage des fromages pour elle, son couvent, ses donats, les habitants de ses Granges, ses familiers, et elle veut que toutes les opérations en soient faites par ses gens sans avoir à payer aucun droit. On lui tolère douze "cabaniers" étrangers à Roquefort, mais elle en utilise bien davantage. Après sept ans de litige, elle obtient gain de cause, à ceci près que chacun des cabaniers donnera un fromage par an pour l'entretien des fortifications du lieu, et qu'elle ne pourra prendre du bois à Roquefort pour les besoins de sa Cave que sur autorisation à demander à la juridiction consulaire. Ailleurs, et postérieurement, il apparaît dans les actes que, sans toutefois pouvoir évaluer les quantités affinées, le fromage tenait une part non négligeable dans l'économie des Grands Ordres, tant pour la subsistance interne que pour les ventes dans les marchés et foires locales ou lointaines telles que celles de Pézenas, les plus importantes du Languedoc. Jusqu'à Malte se consommait le fromage de Roquefort : 1789, les Commandeurs de Saint Félix en expédiaient annuellement une dizaine de formes (27) par an au Grand Bailly de leur Ordre, pour la Saint-Luc (18 octobre), date favorable pour la maturation de la pâte, pour la saison maritime et routière, de sorte que la précieuse cargaison parvînt en dix jours, via Marseille, à bon port.

A la lumière des textes, l'évolution du Temporel des Grands Ordres paraît avoir été irréversible. Assez vite les abbayes (et les commanderies plus tôt encore) pratiquèrent

l'économie de marché, par la vente de leurs surplus. L'alimentation conventuelle, l'entretien des bâtiments de plus en plus somptueux, la recherche de manuscrits précieux, source du savoir, la création d'écoles célèbres, la pratique de l'hospitalité envers les clercs et aussi des laïcs n'absorbèrent pas les trois quarts des revenus. Le reste revenait à l'aumône distribuée chaque jour ou chaque dimanche, à la porte du monastère, des églises, des Granges. Néanmoins, pendant l'âge d'or, il restait beaucoup à commercialiser ; lors des crises au contraire, les œuvres de bienfaisance ne disposaient plus que du sixième afin de rétablir la situation. Sur les foires et marchés, les donats et convers avaient priorité dans les transactions, et ce, sans être astreints à aucun droit de vente ; de même que sur les chemins ils étaient exemptés de péage. Mais ils faisaient en outre du commerce et des échanges en tout temps dans les villes, comme à Millau où Nonenque et Nant avaient des entrepôts, et les Hospitaliers, un établissement dans les faubourgs. Sylvanès disposait d'un hôtel particulier à Lodève et d'un autre à Montpellier, ainsi que d'une sorte de comptoir à Béziers et Narbonne. Alors l'esprit de lucre remplaça la frugalité de jadis. Vint un temps où les moines de Nant ne se contentèrent plus d'écuelles "terraille" fournie par le cellerier et se procurèrent personnellement de la vaisselle de métal. Quant à Nonenque, un abbé cistercien y faisant sa visite traditionnelle, reprocha aux moniales l'élégance et la couleur de leur vêtement, comme contraires à la règle.

C'est aux Templiers surtout que l'argent du Temporel a porté malheur. Ces héroïques soldats du temps des Croisades poursuivirent après leur expulsion de Terre Sainte l'enrichissement de leurs Commanderies d'Europe, mais les trésors accumulés n'avaient plus d'objet sacré ni même de sens tout court. Alors, les Chevaliers de Sainte Eulalie du Larzac comme leurs frères des autres templeries se firent banquiers, habitués qu'ils étaient au maniement des fonds. Ils avaient mis au point ce qui est aujourd'hui la lettre de crédit, ou le chèque de voyage. Tout dépôt en numéraire fait dans une de leurs maisons pouvait être retiré dans une autre si lointaine soit-elle, et sans intérêt puisque l'Eglise condamnait l'usure, moyennant pourtant quelques frais justifiés. Il en résulta le train quasi royal des Templiers, puis leur chute : le procès intenté par le Roi pour des griefs contestables, la suppression de leur Ordre en 1312, l'indifférence générale devant leur condamnation.

Les Hospitaliers se montrèrent plus habiles, moins omniprésents sur leurs terres, et pouvaient arguer de leur rôle à Malte devant la menace des Turcs contre la Chrétienté.

Ainsi en va-t-il de ce Temporel fluctuant, donné généreusement au début, ensuite plus ou moins contesté, toujours opiniâtrement défendu. Quoi qu'il en soit, pour tous ces établissements, il est certain que la Guerre de Cent ans, en Rouergue méridional, à proximité de la Guyenne anglaise, a causé de gros dégâts matériels du fait des incursions des Routiers. Mais ensuite, les faveurs des rois et la volonté des moines permirent, aux abbayes et commanderies, de réparer rapidement les destructions et le retour de la paix leur insuffla un nouvel essor économique.

Et pour n'en rester qu'au point de vue religieux, on peut affirmer que :

- au début, le Temporel avait permis aux moines de mener une vie de sainteté à l'écart des préoccupations matérielles ;

il a vicié l'esprit de la Règle, provoquant des crises et des réformes jamais définitives;
 par sa richesse, il a choqué les pauvres et les humbles et détourné des Grands Ordres les vocations, au profit de l'essor extraordinaire des Ordres Mendiants et Prêcheurs.

Les références aux textes sont empruntées aux divers cartulaires et à quelques documents des Archives départementales de l'Aveyron et de la Haute-Garonne. Les indications précises ne sont données que pour les Archives privées.

- Saint Benoît de Nurcie, 480/547, né dans une famille noble, est tenté par la vie d'ermite; il fonde ensuite le monastère du Mont Cassin. Sa règle — d'abord expérimentée au jour le jour — a été rédigée vers 540. L'Ordre se répand partout en Europe. Saint Benoît d'Aniane, 750/821, réforme et unifie les monastères bénédictins dont il commente la règle.
- 2. Bernard de Fontaines, 1091/1195, connu sous le nom de Saint Bernard, est le plus célèbre des Cisterciens. Il est né près de Dijon, devient moine à Citeaux, création de Robert de Molesmes, y pratique la règle bénédictine réformée, puis fonde Clairvaux en 1115. Prédicateur de la deuxième Croisade, conseiller du roi Louis VII, il joue un très grand rôle politique.
- 3. Les Templiers, apparus pendant la première Croisade, sont fondés en tant qu'ordre en 1119, par Hugues de Payns, chevalier champenois qui veut recruter en Europe des défenseurs pour la Terre Sainte. En 1128, au Concile de Troyes, le pape approuve leur règle rédigée par Saint Bernard.
- 4. Les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem se consacrent dès avant la première Croisade aux soins des malades et des pèlerins, d'où leur nom d'Hospitaliers. Il ne deviennent Ordre militaire qu'en 1140. Après 1293, ils doivent se replier à Chypre, en 1309 à Rhodes et au début du XVI' siècle à Malte.
- 5. "Mesnie" ou "maisonnée" expression employée pour la famille élargie du seigneu.
- 6. Les achats déguisés sont dits donations-ventes ou "charités". Souvent provoquées ou préparées, ces donations ont une contrepartie en nature ou même en argent. Dans le Sud du Rouergue, pour ces opérations, les sous "melgoriens" (de Mauguio) sont plus couramment utilisés que les sous "rodanais", c'est-à-dire de Rodez.
- 7. Les décanats ruraux ou doyennés sont des domaines agricoles formés de plusieurs éléments, confiés par les Bénédictins à des fermiers qui peuvent les fragmenter en petites exploitations paysannes. Les redevances en nature sont portées au doyen collecteur le dimanche devant le lieu de culte désigné à cet effet,
- 8. Il s'agit des réformes du pape Grégoire VII, en 1076-1077, pour mettre fin à l'investiture des clercs, que s'étaient attribuée les laïcs. En France, l'affectation des Eglises aux moines est postérieure de plusieurs décennies.
- 9. Un prieuré est une cellule monastique de deux à quatre moines détachés par l'abbaye ou la Commanderie, pour desservir un lieu de culte ou une paroisse. Chez les Bénédictins et les Cisterciens, le terme est aussi appliqué à tout monastère à ses débuts avant qu'il ne soit érigé en abbaye. Nant fut prieuré pendant un siècle, Nonenque moins longtemps.
- 10. Les abbayes de Vabres et de Nant ont reçu en patronage un grand nombre d'églises parce qu'elles sont les plus anciennes. Sylvanès en possède moins car il fut fondé plus tard et qu'il desservit aussi les prieurés des moniales de Nonenque, Sainte Eulalie du Larzac et Saint Félix de Valsorgues détiennent peu d'églises parce que les Chevaliers sont des soldats et que dans ces Ordres les chapelains-prêtres sont peu nombreux (se référer à la carte).
- 11. Il s'agit de l'ancien prieuré de Lapeyre dont on voit les ruines du clocher dans le cimetière. Sur le tympan sont sculptés trois personnages, l'architecte, l'abbé local, l'abbé de Saint Victor (cf. A. Soutou).
- 12. Le couvent est l'ensemble des moines qui vivent au monastère, ce dernier terme désignant l'ensemble des bâtiments qui les abritent. Une abbaye est une communauté conventuelle importante dirigée par un abbé.
- 13. Les termes de "bon ménager", de "bon père de famille", revient sans cesse dans les textes, quand il s'agit de bail et de la gestion du fermier qui ne doit pas léser aucun intérêt.
- 14. La Grange de Lioujas formée de sept mas ou exploitations agricoles auxquelles s'ajoutent deux prieurés d'églises proches et une maison de ville à Rodez, constituent les biens ruthénois de l'abbaye de Nonenque ; la Grange languedocienne est celle du Mont Cornil.
- Au XIII' siècle, l'abbesse et les moniales de Nonenque fondent le prieuré de Saint Sulpice dans le Tarn.

- 16. On appelle "donat" de pieux la cs qui se sont voués à une abbaye, à une commanderie. Ils lui ont donné tout ou partie de leurs biens, suivent les offices, assurent les relations avec l'extérieur pour avoir l'assurance de mourir revêtus du "saint habit", être inhumés avec les moines et assurer leur salut éternel.
- 17. Montels est situé non loin de Saint Sernin sur Rance.
- 18. La Grange de Gals au pied du Larzac reçoit en garde les redevances des très bonnes terres à blé environnantes.
- 19. Saint Capray fait face à S. Félix sur l'autre rive de la Sorgue. Montagnol est à quelques kilomètres de Saint Capray en hauteur.
- La Commanderie de Campagnolles est à la porte de Béziers. S'y ajoutent d'autres possessions languedociennes aussi importantes que les rouergates, mais tout aussi éclatées.
- 21. "Chenevière", "canabière" et autres substantifs voisins désignent les lopins plantés de chanvre. A Saint Jean d'Alcas, village de salariés de Nonenque, chaque maison en cultivait une.
- 22. Au Moyen Age le terme de "cavalerie" désigne tout simplement le troupeau quel qu'il soit. La Cavalerie Vieille du Larzac témoigne donc d'une installation antérieure à la bourgade actuelle. Le mot se retrouve dans d'autres temporels templiers, par exemple dans le Sud-Ouest à moins de 20 km de Condom.
- 23. La limonite est un minerai de fer hydroxydé qui se présente dans les couches jurassiques, celles du Larzac, plus ou moins mélangé d'argile.
- 24. Archives privées Bablet-Laroze (St Félix).
- 25. Le "linceul" désigne un drap de lit jusqu'au XVII siècle, qui était d'abord de lin.
- Cité par M. Delmas, conservateur des Archives départementales, dans le Catalogue de l'exposition de Roquefort consacrée au fromage.
- 27. Le poids des pains de Roquefort n'était pas fixé. Il variait de 5 ou 6 livres à 12.

# BIBLIOGRAPHIE Sur l'économie des Grands Ordres

L'accès est difficile — faute d'ouvrages d'ensemble — entre les documents d'archives ou les cartulaires (en latin) et les articles spécialisés plus ou moins disséminés dans les Revues, Bibliothèques et Archives.

#### Sources

— Les Cartulaires de Vabres et de Nant ne sont pas publiés en entier : certains actes sont insérés dans Histoire Générale du Languedoc, Dom. VAYSSETTE et D. DEVIC, Toulouse, Tome II Preuves ; d'autres se retrouvent dans les Cartulaires de Gellone (St-Guilhem le Désert), Saint-Victor de Marseille, Conques, etc... ; la plupart des textes ont d'ailleurs été collationnés et souvent traduits par le chanoine HERMET dans différentes livraisons de la Revue Historique du Rouergue qui a paru jusqu'en 1940 ; les manuscrits DOAT, conservés à la Bibliothèque Nationale à Paris, sont une véritable mine, ainsi que la publication à Paris en 1926, par Ch. BRUNEL, "Les plus anciennes chartes en langue provençale". Ces deux dernières références sont aussi valables pour les abbayes cisterciennes et commanderies du Sud-Rouergue.

- Sylvanès et Nonenque ont plus de chance car leurs cartulaires ont été édités : par P.A. VERLAGUET, Cartulaires de l'abbaye de Sylvanès, (Archives Historiques du Rouergue, Tome I). Il est aujourd'hui introuvable sauf dans les Bibliothèques et par C. COUDERC et J.L. RIGAL, Cartulaire et Documents de l'abbaye de Nonenque, Rodez, 1955, même collection, tome XVIII.
- Pour les Ordres Militaires, n'ont été publiés que des Cartulaires globaux :
  ALBION, Paris, 1913/1922, Cartulaire général du Temple 1119/1150, Paris, 1913/1922, 2 volumes.
  DELAVILLE LE ROUX, Cartulaire général des Hospitaliers, Paris, 1894/1906, 4 volumes échelonnés de 1100 à 1310
- Bien entendu, les Archives Départementales de l'Aveyron et la Bibliothèque de la Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron possèdent des documents précieux pour chacun des Grands Ordres, mais surtout les Archives Départementales de la Haute-Garonne détiennent le très riche fonds de Malte du Grand Prieuré de Toulouse, auquel permettent d'accéder facilement : FAUCHER (B) Inventaire de la série H des Archives Départementales de la Haute-Garonne, et CAVAILLER (M<sup>me</sup>), Répertoire de la série H, Malte, Grand Prieuré de Toulouse.

#### Livres et Revues

- H. ENJALBERT, Rouergue et Quercy, Editions Privat, Toulouse, 1979.
- H. ENJALBERT, Histoire du Rouergue, Editions Privat, Toulouse 1979.

Quelques paragraphes dans le premier volume, plusieurs pages dans le second sont consacrés à l'implantation des abbayes et commanderies, à leurs unités d'exploitation, au dynamisme foncier des Cisterciens et financier des Militaires.

- Dans la Revue Historique du Rouergue, s'échelonnent, de 1924 à 1934, sous la plume du Chanoine HERMET, les Bénéfices de l'évêché de Vabres avant 1789 ; sous couleur d'étudier les paroisses qui en relèvent, il fait leur histoire et indique leur appartenance antérieure à 1317. Il traduit aussi des documents importants notamment le manuscrit d'Aigo, cinqueme abbé de Vabres.
- La Revue du Rouergue qui, après la guerre, a pris la relève de la précédente est aussi à consulter ainsi que les Mémoires et les Procès verbaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron.

#### Quelques travaux spécialisés sont enfin à signaler :

- a) Abbé VIDAL, Notice sur l'ancienne abbaye de Vabres, (40° session du Congrès scientifique de France, 1874). D'un anonyme, Note sur l'abbaye de Vabres, publiée en 1700, Archives Départementales de l'Aveyron.
- P. CALMET, L'abbaye de Vabres et son érection en évêché, dans les annales de St-Louis des Français, 2 année, fasc. 4, Rome, 1818.
- E. MAZEL, Nant et son ancienne abbaye, Rodez, 1913.

Abbé DEBAT, Le Temporel de l'Eglise de Nant, manuscrit déposé aux Archives.

- b) D. BALDET, Les possessions des abbayes cisterciennes du Rouergue sous l'Ancien Régime, (Mémoire de maîtrise de la Faculté de Droit et de Sciences humaines de Montpellier, 1970).
- A. DOUZOU a donné aux Archives Départementales de l'Aveyron, deux fascicules manuscrits concernant Le Temporel de Sylvanès.
- G. DURAND a aussi soutenu à Toulouse-le-Mirail un Mémoire sur Sylvanès, 1978.
- G. BOURGEOIS, Les granges et l'économie de Nonenque au Moyen-Age, extrait de "Citeaux Com. Cist." fascicule 2, 1973).
- c)- Nous disposons de deux livres généraux sur les Ordres Militaires :

DU BOURG A., Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, 1883.

Documents sur les Ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem en Rouergue, Rodez, 1861.

Plus récemment H. Dupont, a écrit un excellent chapitre sur "les Templiers du Larzac" dans l'ouvrage collectif, Larzac terre méconnue 1973.

Et les Etudes Millavoises ont publié une conférence de Madame Christiane BURUCOA sur le Temple.

M. SOUTOU est le grand spécialiste des Commanderies avec deux opuscules sur la Couvertoirade et ses environs, 1973, et deux sur la Commanderie de Sainte Eulalie, 1972-76

G. CROUZAT et les jeunes de Ste-Eulalie ont édité un guide historique pour la visite de la Commanderie, 1976.

A. HIGOUNET-NADAL, Inventaire des biens du Temple de Sainte Eulalie du Larzac, Annales du Midi, 1956, p. 255-262.

J. VIRENQUE a écrit A l'ombre de la Tour (il s'agit du Viala du Pas de Jaux), 1972.

A ne pas oublier l'abbé CAUBEL, Échos de la Couvertoirade.

La Commanderie de Saint-Félix enfin, est la moins bien traitée ; pas d'étude médiévale hormis plusieurs articles de M. SOUTOU, dans la Revue des Annales du Midi, concernant des inféodations de mas sur le flanc occidental du Larzac. Un registre de copies modernes de chartes médiévales concernant Saint-Félix et ses membres (archives privées, Bib. LAROZE), le sommaire a été repris au début du Livre de paroisse difficilement accessible du curé AMINAT. Il n'en reste pas moins que tout est à publier.

